

# LÉCHELLE

## INFORMATIONS MUNICIPALES 2021 N°1

### LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h30 à 19h.

Tél. : 01 64 00 87 69

Mail : [mairie.lechelle77@orange.fr](mailto:mairie.lechelle77@orange.fr)

Site Internet : [www.lechelle77.fr](http://www.lechelle77.fr)

Facebook : [Léchelle77](https://www.facebook.com/Léchelle77)



# INFORMATIONS

## LE FEU ET LES DÉCHETS VERTS

Depuis presque 20 ans la municipalité indiquait sur le journal municipal la réglementation interne à notre commune, concernant les feux de végétaux. Cette règle n'est plus valable en vertu des dispositions de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental\* qui prime et vaut loi partout en Seine et Marne.

**TOUS LES FEUX SONT  
DONC INTERDITS À LÉCHELLE**

Cependant, la municipalité souhaite continuer à prêter la remorque (que vous devez remplir vous-mêmes) afin de vous aider à vous débarrasser de vos tailles d'arbres et arbustes. Ces tailles seront entreposées au dépôt communal de St Aignan puis seront régulièrement broyées par une société spécialisée. Le broyat vous sera proposé gratuitement.

**Ce service municipal est valable pour l'année 2021 et sera réétudié chaque année.**

### Vous pouvez aussi :

- ✓ Faire appel à des professionnels pour s'occuper de vos tailles qui seront ainsi évacuées.
- ✓ Faire appel au SMETOM qui propose ses services deux fois par an, gratuitement, pour le broyage d'un volume de 10 m<sup>3</sup>. Prise de RDV au 01 64 00 26 45.
- ✓ Porter vous-mêmes vos tailles à la déchetterie ou à la plateforme de déchets verts de Vulaines-lès-Provins.
- ✓ Apporter vous-même avec votre remorque, vos tailles à l'enclos communal.

\*le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés. Les déchets verts issus des jardins entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés dont le brûlage est interdit par l'Article 84 du RSD, sous peine d'encourir une contravention d'un montant de 450€.

## LES COMPTEURS LINKY

C'est cette année que les anciens compteurs électriques seront changés par des « linky ».

## LES OEUF DE PÂQUES

Les conseillers municipaux ont distribué pour Pâques, un ballotin à chaque aîné de plus de 70 ans habitant la commune soit 72 personnes et une pochette d'œufs à chaque enfant du village scolarisé dans le RPI (regroupement pédagogique intercommunal) soit 51 enfants.

## LES ARBRES

Deux arbres ont été plantés, un sapin près de l'église et un liquidambar en face de l'ancienne gare. Pour information, deux arbres sont appelés « arbres de la liberté » : Le GINKO BILOBA qui se trouve sur le city stade planté en 1989 par la municipalité ainsi que le CATALPA qui pousse à côté de l'église, planté par les écoliers et leurs instituteurs, en mars 1989. Ces arbres avaient été offerts par le Conseil Général de Seine et Marne.

### **LA 4G**

Un problème technique reporte la mise en service de l'antenne 4G au 1er juillet 2021.

## LE PLESSIS PIGY

La toiture du lavoir a été refaite grâce à la Communauté de Communes du Provinois. Un banc a été installé par les employés communaux.



# INFORMATIONS

## L'ÉGLISE

Avec la participation de la Communauté de Communes du Provinois, nous avons fait refaire des enduits à la chaux à l'intérieur. Le chantier d'insertion a ensuite assuré la rénovation de la toiture du porche. Les frais restant à notre charge s'élèvent à 2 360.29€.



## LA FACTRICE

Lydie, notre factrice depuis 20 ans, a choisi pour sa santé, d'effectuer un nouveau travail au sein du centre de distribution du courrier de Provins. Nous la remercions beaucoup pour tout le travail qu'elle a effectué. (Le hameau de Pigy est distribué par le facteur qui distribue Chalaute la Grande).

## LE SPANC

(Service Public d'Assainissement Non Collectif)  
Le contrôle obligatoire des assainissements (tous les 10 ans), va bientôt commencer sur la commune. Le coût est de 170€.

## LE SITE DE LA COMMUNE

Le site [www.lechelle77.fr](http://www.lechelle77.fr) a été rénové et il est désormais compatible avec les ordinateurs, les portables et les tablettes. Il est aussi plus « convivial » et d'un emploi facilité. De nouvelles informations y ont été ajoutées notamment sur l'urbanisme : les DP (demandes préalables) et les PC (permis de construire) en cours.

## LES TRANSFORMATEURS ÉLECTRIQUES

Les deux transformateurs de la commune ont été décorés avec le bénéfice d'une importante subvention du S.D.E.S.M. (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne).



## LE FOOT

Entre le 21 et le 22 février 2021, le terrain de foot a une nouvelle fois été ravagé par des engins à 4 roues. Un signalement a été fait en gendarmerie.

# INFORMATIONS

## LE VÉLO

L'utilisation du vélo engendre le respect de quelques règles. Pour leur sécurité, apprenez à vos enfants à ne pas rouler en sens interdit, à marquer les stops, à rouler à droite....

## LA MUSIQUE À L'ÉCOLE

Grâce à la Communauté de Communes du Provinois, et plus particulièrement à la commission « CULTURE », des musiciens de l'harmonie municipale de Provins sont venus présenter leurs instruments et jouer devant les enfants de chaque classe de la commune, le 8 février 2021. Les enfants ont été particulièrement heureux et intéressés par cette prestation. Une deuxième présentation est prévue dans le prochain trimestre.



## ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

**« FRANCE SERVICES » : être aidé dans vos démarches près de chez vous.**

Demander une carte grise, effectuer une demande de RSA, remplir sa déclaration de revenus pour les impôts sur internet...

Vous avez besoin d'aide pour faire une démarche en ligne ? Un accompagnement au numérique vous simplifierait la vie ?

À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique de services publics.

## Où trouver « France services » proche de chez vous ?

Vous trouverez les coordonnées et les horaires de « France services » le plus proche de chez vous parmi les 1304 actuellement labellisés sur la page de campagne

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

ou la carte interactive France services

[https://anct-carto.github.io/france\\_services/](https://anct-carto.github.io/france_services/)

## La plus proche de Léchelle France services – Provins



**Sur place**

17 rue Sainte-Croix  
77160 Provins



**Horaires d'ouverture**

Du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00  
et de 14h00 à 16h00



**Par correspondance**

France Services - Provins  
17 rue Sainte-Croix  
77160 Provins



**En ligne**

Site Internet : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

Courriel : sp-provins-france-services [ à ] seine-et-marne.gouv.fr



**Téléphone**

01 60 58 57 75

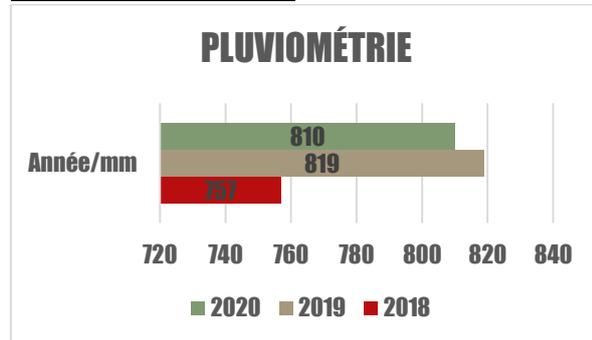
# INFORMATIONS

## LA CLI

La première réunion de la CLI (commission locale d'information de la centrale de Nogent sur Seine), depuis que le périmètre de protection est passé à 20 km autour de la centrale, s'est tenue le 15 février 2021 en visioconférence.

- aucun incident majeur
- en 2020, la tranche 2 a été arrêtée en raison de la visite décennale.
- Les habitants qui ne se sont pas approvisionnés en comprimés d'iode devraient l'être par voie postale.
- Le site de la CLI est consultable : [cl-nogentsurSeine.fr](http://cl-nogentsurSeine.fr)
- la FARN (Force d'Action Rapide du Nucléaire a été créée en 2013, capable d'intervenir 365 jours par an en moins de 24h dans toutes les centrales nucléaires françaises se trouvant en difficulté). Elle est venue effectuer un exercice à Nogent en décembre 2020.
- en 2021, sont programmés deux Arrêts Simples pour Rechargement ASR. Un ASR permet de renouveler un tiers du combustible du réacteur.

## LA PLUVIOMÉTRIE



1<sup>er</sup> trimestre 2021 - 219 mm

Janvier 2021 - 133 mm

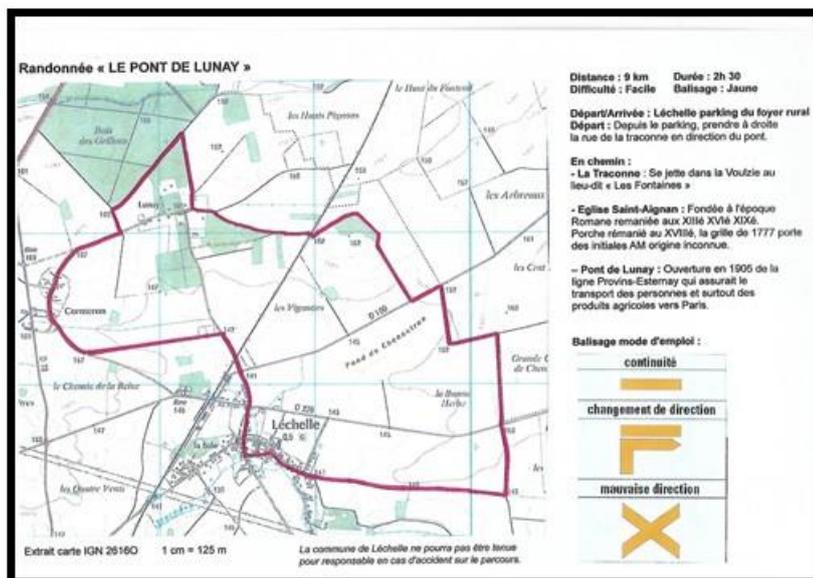
Février 2021 - 44 mm

Mars 2021 - 42 mm

## LÉCHELLE PROPRE

L'opération Léchelle propre a eu lieu le 20 mars 2021. Merci aux 7 personnes et aux 2 enfants qui ont collecté 38 kg de débris qui ont ensuite été triés : beaucoup de bouteilles en plastique et de cannettes et 32 bouteilles en verre !!! (Sur une distance de 5,5 kilomètres).

## LE CIRCUIT DE RANDONNÉE



Un circuit, baptisé « le pont de Lunay » va être balisé. Le plan de celui-ci sera affiché devant la mairie, départ de cette randonnée.



# RAPPELS

## LE BAC JAUNE

En plus des emballages habituels vous pouvez déposer dans ce bac, les couvercles en métal des pots en verre et les capsules métalliques des bouteilles de verre.



## LES CHIENS

Les remarques récurrentes et justifiées nous font rappeler aux propriétaires de chiens qu'ils DOIVENT, en tous lieux, ramasser les déjections de leur animal.

Article R632-1

Modifié par [Décret n°2007-1388 du 26 septembre 2007](#) - art. 4 JORF 28 septembre 2007

Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

## VOS TRAVAUX

Pour tous travaux ou modifications de et dans vos propriétés, merci de déposer soit un PC (permis de construire) soit une DP (Demande Préalable). Les formulaires sont disponibles à la mairie ou sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr). N'hésitez pas à appeler la mairie pour obtenir les informations nécessaires.

## Le SMETOM

Le syndicat des déchets ménagers propose plusieurs services :

- le broyage de vos déchets verts
- le broyage des papiers confidentiels
- l'achat de composteur

Consultez le site : [smetom-geeode.fr](http://smetom-geeode.fr)

Ou renseignez-vous au 01 64 00 26 45.

## LE BRUIT

Selon l'arrêté préfectoral n° 19ARS41SE, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département de Seine & Marne : Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé des êtres humains. La gêne sonore est caractérisée dès lors qu'au moins un de ces trois critères est constaté. Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne par le voisinage, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, perceuses, raboteuses, scies, systèmes d'irrigation, tondeuse, tronçonneuses, etc.) sont autorisées :

**De 8h à 12h et de 14h à 20h  
du lundi au vendredi ;**

**De 9h à 12h et de 14h à 19h le samedi ;**

**De 10h à 12h**

**les dimanches et jours fériés.**

## LES FOSSÉS

En février, les employés communaux ont nettoyé plusieurs fossés. Les riverains sont aussi tenus de ne rien y jeter, de les nettoyer et surtout de veiller à ne pas laisser la végétation envahir et à maintenir le passage dégagé.

## **MAIRIE DE LÉCHELLE**

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021

**présents :** MM. Mmes LEGRAND M, MIRVAUX M-C, DAMANDE J-C, MICHEL B, MICHEL H, BONNY B, POILBOUT N, MIRAS I, VERRIER D, BOUSBAH M, GUILLIER J, QUEMY D, LIENARD T.  
**absents excusés :** M. LEMOT É.  
**Secrétaire de séance** M. QUEMY D.

#### **Délibérations**

- **ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77.** Malgré l'exposé présenté, la majorité de l'assemblée considère ne pas détenir toutes les informations nécessaires pour délibérer. Le Conseil Municipal décide donc de reporter à la prochaine réunion du conseil cette délibération.
- **FIXATION DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS** : La participation est fixé à 40€ brut.
- **CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT** d'adjoint technique territorial à temps non-complet de 8h hebdomadaire qui remplace et supprime le poste actuel de 7h hebdomadaire.
- **AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT POUR LA RÉALISATION DU SITE INTERNET INSTITUTIONNEL.** Une nouvelle plateforme technique et la migration du site internet sont mises en place pour permettre la sécurisation du site et la conformité au RGPD.

#### **Informations :**

- ✓ Des intervenants de l'orchestre de l'harmonie de Provins et du Provinois présenteront aux élèves de l'école de Léchelle la musique et des instruments le lundi 8 février 2021.
- ✓ Compte-rendu de réunion du R.P.I. Beauchery-Léchelle-Louan.
- ✓ Compte-rendu de réunion du S.I.V.O.S. de Villiers-Saint-Georges.
- ✓ Compte-rendu de réunion du S.M.B.V.A. (Syndicat Mixte d'Aménagement des bassins versants Bassée Voulzie Auxence).
- ✓ La prochaine matinée citoyenne « Léchelle propre » est prévue début mars 2021.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle,  
pour être affiché le 4 février 2021 à la porte de la Mairie,  
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884  
A Léchelle, le 4 février 2021



La Maire,

**MAIRIE DE LÉCHELLE**COMpte-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 8 AVRIL 2021

**présents :** MM. Mmes LEGRAND M, LEMOT É, MIRVAUX M-C, DAMANDE J-C, MICHEL B, MICHEL H, BONNY B, POILBOUT N, MIRAS I, VERRIER D, GULLIER J, QUEMY D, LIENARD T.  
**absents excusés :** M. BOUSBAH M.  
**Secrétaire de séance** M. LIENARD T.

**Délibérations**➤ **APPROBATION** du compte administratif 2020 de la commune :**Fonctionnement**

✓ Dépenses : 347 822.30 €  
 ✓ Recettes : 394 855.15 €      Excédent de clôture : 47 032.85 €

**Investissement**

✓ Dépenses : 98 348.19 €  
 ✓ Recettes : 9 722.97 €      Déficit de clôture : - 88 625.22 €

➤ **VOTE** du compte de gestion 2020 de la commune.➤ **APPROBATION** du compte administratif 2020 du budget de l'assainissement :**Fonctionnement**

✓ Dépenses : 4 816.10 €  
 ✓ Recettes : 4 369.36 €      Déficit de clôture : - 446.74 €

**Investissement**

✓ Dépenses : 6 014.32 €  
 ✓ Recettes : 4 555.90 €      Déficit de clôture : - 1 458.42 €

➤ **VOTE** du compte de gestion 2020 du budget de l'assainissement.➤ **VOTE** du budget général 2021 de la commune :

Le budget général de la commune est équilibré à **760 000 €**

- pour la section de fonctionnement à 585 000 €
- pour la section d'investissement à 175 000 €

➤ **VOTE** du budget 2021 de l'assainissement :

Le budget général de la commune est équilibré à **10 500 €**

- pour la section de fonctionnement à 4 000 €
- pour la section d'investissement à 6 500 €

➤ **VOTE** des deux taxes locales pour 2021 :

Conformément aux engagements du Président de la République, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023. Le taux de TFPB communal de référence est majoré du taux départemental (18% pour la Seine-et-Marne).

**Taxe foncière sur le bâti**                      **30.35 %**  
**Taxe foncière sur le non bâti**              **21.38 %**

➤ **ADHÉSION** au groupement d'intérêt public ID 77 :

Ce groupement a été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seime-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle,  
 pour être affiché le 12 avril 2021 à la porte de la Mairie,  
 conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884  
 A Léchelle, le 12 avril 2021

La Maire,

